



Plate-forme 2008 – 2014 de l'association Quartier-Ouest

débattue lors de son assemblée générale du 23 novembre 2007 et approuvée par son conseil d'administration

- *Chapitre I – Une citoyenneté locale mieux exercée et une vie associative de quartier plus intense*

La seule participation des citoyens, tous les six ans, au choix de ceux qui administrent les services publics locaux paraît aujourd'hui inacceptable. L'association *Quartier-Ouest* s'est interrogée sur l'intérêt de créer à Vincennes des conseils de quartier tels que prévus par la loi de 2002 relative à la démocratie de proximité¹, dans les villes de plus de 80 000 habitants afin que s'ouvre un dialogue régulier entre élus et habitants des quartiers. Il lui a semblé qu'il fallait plutôt renforcer le rôle des associations de quartiers qui contribuent à améliorer leur cadre de vie par les propositions qu'elles formulent et les manifestations qu'elles organisent pour en favoriser la convivialité.

Proposition : création d'un adjoint au développement des quartiers dans la prochaine équipe municipale²

Dans l'immédiat, et compte tenu du petit nombre d'associations de quartier dans Vincennes (5 selon le guide des associations 2007-2008), l'association *Quartier-Ouest* considère qu'il faut aider les quartiers à se structurer sur le mode associatif, à son exemple, et que la création d'un poste d'adjoint aux quartiers pourrait efficacement aider à l'émergence de telles associations dans tous les quartiers de Vincennes, dont les limites restent encore aujourd'hui confidentielles.

Proposition : création dans le quartier ouest de Vincennes d'un véritable local dédié aux associations du quartier. Actuellement, dans le quartier ouest de Vincennes, un local dédié officiellement aux associations existe, mais il est de fait inaccessible aux associations du quartier, qui sont contraintes de louer un petit local à l'OPHLM. Faute de moyens, l'une d'elles a renoncé à en bénéficier. Le local de l'OPHLM lui-même pourrait recevoir une autre affectation, ce qui pourrait risquer d'affecter le fonctionnement de l'association *Quartier-Ouest*. L'association

¹ « Art. L. 2143-1. du code général des collectivités territoriales - Dans les communes de 80 000 habitants et plus, le conseil municipal fixe le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune.

« Chacun d'eux est doté d'un conseil de quartier dont le conseil municipal fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement.

« Les conseils de quartier peuvent être consultés par le maire et peuvent lui faire des propositions sur toute question concernant le quartier ou la ville. Le maire peut les associer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville.

« Le conseil municipal peut affecter aux conseils de quartier un local et leur allouer chaque année des crédits pour leur fonctionnement.

« Les communes dont la population est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants peuvent appliquer les présentes dispositions. Dans ce cas, les articles L. 2122-2-1 et L. 2122-18-1 s'appliquent. »

² « Art. L. 2122-18-1. - L'adjoint chargé de quartier connaît de toute question intéressant à titre principal le ou les quartiers dont il a la charge. Il veille à l'information des habitants et favorise leur participation à la vie du quartier. »

ne sollicite pas de subvention de fonctionnement. Mais la création d'un local dédié aux associations couplé avec une salle polyvalente dans l'immeuble qui remplacera l'ancien site EDF lui paraît être une des conditions indispensables à la poursuite de ses missions.

➤ *Chapitre II – Pour une intercommunalité renforcée*

Les habitants de Vincennes et notamment ceux de son quartier ouest, dès qu'ils se déplacent se retrouvent sur le territoire des communes voisines de Montreuil, Saint-Mandé ou Paris. Ils utilisent fréquemment pour des raisons de proximité leurs équipements et inversement. A la constitution d'un « grand Paris » pour lequel le débat va s'ouvrir, les adhérents de l'association *Quartier-Ouest*, dans leur très grande majorité, répondent par la nécessité de commencer par approfondir les relations intercommunales.

Proposition : accentuation de la création d'équipements publics communs et multiplication d'accords de réciprocité visant à obtenir l'accès aux équipements des communes contractantes (aux conditions consenties à leurs résidents). Aujourd'hui, un certain nombre d'équipements collectifs pourraient être mieux utilisés et rentabilisés s'ils étaient mis en commun (« Vélib » est caractéristique d'une opération conçue sans concertation avec les communes environnantes, à l'inverse la création d'une déchetterie commune aux villes de Vincennes et Montreuil est l'exemple d'une bonne pratique d'intercommunalité). De même la pratique d'une double tarification entre les ressortissants et les autres habitants des communes environnantes relève d'une discrimination qui dévient totalement injustifiée dans un contexte d'accentuation de l'intercommunalité.

➤ *Chapitre III - L'équilibre social*

La population totale de Vincennes n'augmente pas, en dehors du quartier nouveau du domaine du bois. En revanche, le « turn-over » des habitants y est extrêmement rapide. Les équilibres entre les générations, les actifs/les inactifs, les communautés religieuses, les nationalités qui se sont créés, sont fragiles. Tout déséquilibre peut remettre en cause la vie sociale qui s'est maintenue ces dernières années. L'un des enjeux du quartier ouest de Vincennes est la préservation de cet équilibre.

Proposition : Mieux accueillir les nouveaux habitants et favoriser la création de logements sociaux disséminés dans le quartier ouest de Vincennes. L'association *Quartier-Ouest* a formulé deux propositions qu'elle voudrait voir partager : d'abord, elle se dit prête à ouvrir une permanence d'accueil des nouveaux habitants en liaison avec les services publics et notamment municipaux, d'autre part, elle est favorable au développement de logements sociaux (Vincennes est toujours très loin des 20% exigés par la loi SRU) disséminés qui favorisent et maintiennent la mixité sociale, au lieu de « mini-ghettos » qui ne sont que sources de difficultés.

Proposition : Renforcer la sécurité des habitants du quartier. Depuis quelques années des jeunes occupent bruyamment leurs soirées, « dealent » etc.. Les polices nationale et municipale les connaissent, le responsable de l'espace jeune du quartier fait un travail remarquable de dialogue. Certains habitants excédés envisagent à nouveau de quitter un quartier auquel ils sont attachés.

Même si l'association *Quartier-Ouest* ne peut se désintéresser de la situation, sans prendre parti entre répression et prévention, elle demande au prochain maire de préciser ses intentions pour mettre fin à une situation qui risque un jour de tourner au drame.

Proposition - Maintenir les habitants les plus âgés dans leur quartier et encourager la pratique d'activités physiques par tous -

Le quartier ouest de Vincennes s'est rajeuni ces dernières années. Mais certains y prennent leur retraite, d'autres entrent dans le quatrième âge. Comment permettre à cette catégorie de la population de vivre sa vieillesse dans son quartier ? Plusieurs voies existent : le développement de la pratique d'activités physiques adaptées en plein air ou en salle (mettre un encadrant diplômé à disposition) ; en créant une résidence médicalisée pour personnes âgées (à la place de l'ancien garage MAIF), et en confirmant l'assistance médicale renforcée en cas de canicule etc.... Pour les actifs, il faut également maintenir leur état de forme pour anticiper sur leur vieillesse, pour cela il faut multiplier également locaux et les encadrants qui permettent une pratique d'activités physiques collective (gymnastique), ou individuelles (jogging, vélos..).

Dans leur grande majorité les adhérents de l'association *Quartier-Ouest* demande un accès privilégié aux futurs équipements sportifs du centre Berlioz qui remplaceront la piscine, et un accès aux tarifs résidents dans les piscines environnantes, et pour les plus âgés, la création d'une résidence médicalisée à des conditions compatibles avec les revenus des intéressés.

Proposition - Pour la création d'un troisième crèche dans le quartier ouest de Vincennes.

Les nouveaux arrivants sont surtout des couples jeunes, actifs l'un et l'autre, avec enfants petits. Malgré un taux élevé de place en crèches et écoles maternelles à Vincennes, de nombreux parents éprouvent des difficultés à faire garder leurs enfants et à trouver des places en crèche. Le quartier ouest de Vincennes compte deux crèches déjà saturées. Le rythme actuel de la démographie, s'il était confirmée, impose la création d'une troisième crèche dans les toutes prochaines années

- *Chapitre IV - Un quartier (et une ville) soucieux de la préservation de l'environnement*

Aujourd'hui avec le succès du « Grenelle de l'environnement », le développement durable va entraîner une « révolution de notre mode de développement » qui pour une large part va devoir être mise en pratique par les collectivités locales. Des objectifs ambitieux ont été retenus en terme de lutte contre le

réchauffement climatique, préservation de la biodiversité, maîtrise de l'énergie...etc dont une charge importante va revenir aux communes.

L'association *Quartier-Ouest* a fait du développement durable l'un des axes forts de son action depuis plusieurs années. Elle a organisé des débats, des réunions publiques ou sur internet et a multiplié les propositions sur ce thème. Certaines de ces nouvelles propositions ont déjà retenu l'attention de la municipalité de Vincennes, d'autres demandent à faire l'objet de nouvelles actions de persuasion.

Proposition – Faire adopter un plan climat pour la ville de Vincennes par le prochain conseil municipal. Plutôt que des mesures ponctuelles et locales, l'association *Quartier-Ouest* considère que l'adoption d'un tel plan « Climat » permettrait un travail en intercommunalité qui serait beaucoup plus efficace dans l'intérêt de tous. C'est ainsi qu'à partir d'un diagnostic chiffré et partagé des émissions de CO2 de chaque habitant, dit « bilan Carbone », elle pourrait se fixer des objectifs à moyen et long terme de diminution de ces émissions (par exemple 75 % d'ici 2050) Parallèlement, notre commune devrait se donner les moyens pour les atteindre en agissant sur toutes les sources d'émissions et de pollution : transport, chauffage, énergie,...etc.. De nombreuses communes ou agglomérations se sont déjà engagées dans cette démarche : Grenoble, Paris, les Hauts-de-Seine...etc.

Propositions – en déclinaison de ce plan climat, l'association Quartier-Ouest demande des mesures concrètes visant :

- à la création d'un parking municipal en sous-sol de l'aménagement de l'ancien site EDF, sur lequel le maire sortant s'est dit favorable, ce qui facilitera la mise en zone 30 du quartier en permettant de libérer un peu d'espace public en surface. Mesure déjà votée par le conseil municipal, à laquelle l'association *Quartier-Ouest* est très attachée;
- au passage progressif en zone 30 de toute la ville de Vincennes comme cela se pratique dans un certain nombre de communes avoisinantes
- à la création d'une navette de bus reliant l'extrémité ouest de Vincennes à son extrémité est (et notamment la nouvelle piscine qui remplacera la piscine du centre Berlioz) ;
- à la création de pistes cyclables de la rue de Lagny et de la rue de Fontenay ;
- à l'adoption d'aides, et notamment d'exonérations fiscales, pour équiper les immeubles de panneaux solaires pour économiser l'énergie.

➤ *Chapitre V –Le renouveau commercial*

Le développement économique du Bas-Montreuil contrairement aux espérances qu'il avait suscité ne s'est pas véritablement accompagné de l'essor commercial attendu : les quelques restaurants supplémentaires qui se sont ouverts, sont de

fait inaccessibles aux actifs du quartier car fermés le soir et le week-end. Les espoirs placés dans le marché de l'avenue Clémenceau ont été déçus malgré l'investissement de l'association pour soutenir un projet qui n'était pas le sien.

Proposition - L'aménagement de l'ancien site EDF en un centre commercial au rez de chaussée du nouveau bâtiment est désormais la solution qu'attendent avec impatience les habitants du quartier : il est nécessaire d'y implanter une supérette bon marché et les boutiques de proximité qui manquent dans le quartier. Le maire sortant s'est dit favorable à cette proposition de l'association. L'association *Quartier-Ouest* entend que cette annonce soit confirmée..

Proposition - Ce développement commercial doit s'accompagner du développement de services d'aide à la personne de proximité mieux organisés (garde d'enfants, cours particuliers, petit dépannage, ménage, aide à domicile, transport de personnes âgées ou handicapées...). L'évolution de la démographie du quartier invite à la création de ces services, qu'ils concernent les enfants ou les personnes âgées solitaires. L'association *Quartier-Ouest* attend les initiatives que pourrait prendre la prochaine municipalité dans ce domaine.

➤ *Chapitre V – Une politique culturelle de quartier*

La ville de Vincennes est reconnue pour la qualité de ses équipements culturels (Cœur de ville, centre Pompidou, espace Sorano) et pour les manifestations qu'elle y organise (festival America, rencontres internationales de cinéma de patrimoine, concerts Prima la Musica..). La demande de l'association *Quartier-Ouest* de Vincennes, qui s'est prononcée à l'unanimité sur ce point, est d'une autre nature : il s'agit simplement de permettre aux habitants et d'abord aux jeunes, de pouvoir, pratiquer une activité culturelle de base dans leur quartier : s'initier au théâtre, à la danse ou à la musique. En effet, depuis la création de l'association, celle-ci demande instamment qu'un équipement culturel minimal soit mis à la disposition des habitants du quartier. L'association a favorisé l'organisation des cours de théâtre l'an dernier, mais elle ne peut contribuer à soutenir de telles initiatives demandées de manière récurrente par la population, faute d'un local adapté.

Proposition : création par la municipalité d'une salle polyvalente dans le quartier ouest de Vincennes pour permettre la pratique d'activités culturelles pour enfants et adultes. Point n'est besoin de construire un nouveau conservatoire, mais prévoir dans l'aménagement de l'ancien site EDF, la création d'une salle polyvalente, et d'un local de gestion annexée. Le maire sortant s'est prononcé pour la création d'une telle salle polyvalente en réunion publique. Un tel local doit voir impérativement le jour. Il permettra que s'organisent de telles initiations artistiques indispensables, au plus près des habitants, de nombreux artistes vivent dans le quartier, ils sont prêts à donner un peu de leur temps à l'éclosion de jeunes talents.